

Mobilisation contre le centre d'enfouissement de Giuncaggio

Après la décision de la cour administrative d'appel d'autoriser le projet de CET à proximité du fleuve, le collectif Tavignanu Vivu maintient la pression. Il rappelle que l'enfouissement est à contre-courant des orientations prises par l'Assemblée de Corse pour le traitement des déchets

Hier matin, le soleil de plomb qui sévissait dès neuf h 30 sur la RT 50, non loin de l'entrée du site de Giuncaggio, n'a pas découragé la population venue en nombre manifester son opposition au projet de centre d'enfouissement technique. En effet, près de deux cents personnes et de nombreux élus, issus essentiellement de la majorité territoriale, se sont donné rendez-vous à l'appel du collectif Tavignanu Vivu. Un collectif qui n'a pas avalé la pilule d'une décision émanant de la cour administrative d'appel de Marseille. Validant le jugement de première instance du tribunal de Bastia qui autorise l'exploitation du CET, la juridiction marseillaise enfonce un peu plus le clou dans un dossier épineux qui oppose le promoteur du projet, Oriente environnement, au collectif de riverains Tavignanu Vivu. Une association rejointe dans son combat devant la justice administrative par l'association U Levante et la Collectivité de Corse. Jean François Bernardini pour la fondation Umani, et les associations Global Earth Keeper et Zeru Frazu étaient également présents sur site.

En contrebas de la route territoriale qui relie Aléria à Corte, coque paisible le Tavignanu. Un fleuve dans lequel sont pompées chaque année des quantités non négligeables d'eau d'irrigation : « Ce sont près de 4 millions de m³ d'eau agricole que nous puisons dans ce cours d'eau par or, de l'eau qui alimente les terrains cultivables d'Aléria jusqu'à Aghione », précise Saveriu Luciani, président de



Jean-François Bernardini a donné dans un texte fort la parole au fleuve Tavignanu. PATRICK BONIN



À l'appel du collectif Tavignanu Vivu, près de deux cents personnes et élus de la région se sont mobilisés contre le CET de Giuncaggio. PATRICK BONIN

l'office d'équipement hydraulique de Corse. Pour les opposants au projet de CET, cette eau ne pourrait souffrir d'un risque d'une quelconque pollution, comme le souligne avec vigueur Brigitte Filippi de l'association Tavignanu Vivu : « Il est prévu l'enfouissement de 102 000 tonnes de terres amiantifères sur une durée de treize ans. Il est également programmé l'installation d'un stockage de déchets ménagers. Dans le plan de gestion des déchets, la Corse a été découpée en cinq

territoires. Nous demandons à l'Assemblée de Corse de voter une motion qui mettrait en demeure ces cinq territoires de traiter leurs propres déchets. La Plaine orientale n'a pas vocation à accepter les déchets de toute la Corse. »

Pour le collectif, l'État brille par son absence

Sans incinérateur et doté de seulement deux centres d'enfouissement (Prunelli di Fium'orbu et Viggianello), la Corse mise sur le tri pour réduire les taux d'enfouissement de déchets ultimes. Mais pour le collectif, malgré les efforts consentis, le compte n'y est pas encore et la confiance en l'État se dilate peu à peu : « En 2016, le préfet Thirion prend la décision de refuser le projet de CET, toutes les garanties relatives aux risques de pollution et de stabilité du terrain n'étant pas réunies. Puis trois ans plus tard, c'est le coup de bambou avec la décision du tribunal de Bastia qui annule ce refus. L'État qui nous avait pourtant parlé de transparence dans le dossier se désintéresse de notre sort et laisse un collectif de citoyens et d'associations assurer seuls la défense sanitaire de la population et affronter les acteurs du bâtiment, des transports et des déchets, porteurs du projet », enchérit Brigitte Filippi.

Présent sur le site de la manifestation, Jean-Félix Acquaviva, député et dirigeant de Femu a Corsica, écoute avec intérêt les propos tenus par les intervenants. Solidaire du collectif, il souhaite mettre en place une politique globale des déchets rendant caduque ce projet tant contesté. « L'inquiétude grandit, le peuple se mobilise. Nous sommes à côté de lui et nous ferons tout ce qui est possible, à l'aune des changements de gouvernance qui auront lieu au niveau du Syvadec, pour éviter que ce projet ne voie le jour.

Il y a des risques environnementaux importants, risques sur l'AOP clémentine et sur le stockage de l'amiante. Il faut que la raison l'emporte.

Je m'engage à contacter rapidement la nouvelle ministre de l'Écologie et nous ferons en sorte de mettre en œuvre une politique vertueuse de la gestion des déchets en accélérant la politique du tri, la gestion des entrants en matière plastique », a promis le parlementaire.

Pour l'heure, le collectif Tavignanu Vivu ne compte pas en rester là. Tout en continuant à mobiliser sur le terrain la population et le monde associatif, il compte saisir le Conseil d'État, puis les instances européennes et porter, jusqu'à Paris s'il le faut, la voix du refus d'un projet qu'ils jugent dangereux pour la terre de Corse.

PATRICK BONIN

REPÈRES

28 SEPTEMBRE 2015

Dépôt par la société Oriente environnement d'un projet comprenant une installation de stockage de déchets ménagers non valorisables (70 000 tonnes annuelles durant 30 ans) et installation de stockage de mono-déchets de terres amiantifères (102 000 tonnes durant 13 ans). Le site de 35 hectares doit être implanté sur un méandre du Tavignanu.

15 NOVEMBRE 2016

Le projet de centre d'enfouissement technique de déchets porté par l'opérateur privé Oriente environnement est bloqué par arrêté préfectoral. Le collectif Tavignanu Vivu, bien que rassuré, reste vigilant.

3 OCTOBRE 2019

Le tribunal administratif de Bastia annule pour insuffisance de motivation cet arrêté en pleine crise des déchets, crise récurrente depuis une vingtaine d'années. Oriente environnement est autorisé à exploiter le site.

FIN 2019

Le collectif de riverains Tavignanu Vivu alerte les instances gouvernementales, régionales et locales et le président Macron de la dangerosité pour la population, l'économie et l'environnement d'un tel projet.

3 JUILLET 2020

Arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille qui valide la décision du TA de Bastia autorisant l'exploitation du site par Oriente environnement.

11 JUILLET 2020

Appel du collectif Tavignanu Vivu à manifester contre la décision de la cour administrative d'appel.